

## **PROCES VERBAL SEANCE DU 31 JANVIER 2018**

**Le 31 janvier 2018, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.**

**Présents :** Mmes ABRAHAM Marylène ARNAUD Chantal, BACHELOT Stéphanie, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa  
Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal

**Absents :** DERUELLE José-Inès, LONGUET Alain, MENNEREUIL Gérald, PEYRAT Michel,

**Pouvoir :** DERUELLE José-Inès à PASCUAL Lisa

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

### **Ordre du Jour :**

1. Urbanisme
2. Numérotation rue des Forrières
3. Etude d'aménagement rue de la Croix aux Loups
4. Dénomination et numérotation du chemin 32 à la Mare-Hermier
5. Ouverture des devis de peinture extérieure classe des grands et ancienne cantine
6. Installation d'un distributeur de pain
7. Centre de gestion : contrat groupe d'assurance statutaire des agents
8. Information comité syndical du SIEGE
9. Questions diverses

Madame Lenfant demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Déplacement de la boîte aux lettres de la poste près de la mairie
2. Validation des horaires de l'école
3. Demande de subventions au titre de la DETR
4. Taille des platanes

#### **1- Urbanisme :**

DP02701417A0020 : Mr BARBEY Régis 130 rue du Calvaire, abri de jardin

DP02701417A0021 : Mr POULINGUE Anthony 10 allée Pierre Cazelles, portail et piliers

PC 02701417A005 : Mr DELAHAYE, 1 chemin des Perrais, construction maison habitation

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

### **Délibération n° 2017- 001**

#### **2- Numérotation rue des Forrières**

De nouvelles constructions se sont intégrées en amont de la numérotation établie. Afin de combler les espaces dans la numérotation de la rue, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de passer la rue des Forrières en numérotation linéaire, dans le sens rue de la Corderie vers la rue des Moissons. Cette information sera transmise au service de La Poste et du cadastre.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 002**

### **3- Etude d'aménagement rue de la croix aux loups**

Le projet d'aménagement serait :

- Mise en place d'une tranchée drainante du côté de la piste cyclable et adoucissement de la pente.
- Bordurage de chaque côté.
- Pas de trottoir sur le côté pair de la route mais des passages aménagés vers la piste cyclable.

Il serait toutefois nécessaire de considérer d'élargir un peu la chaussée, afin que deux bus puissent se croiser sans endommager les accotements.

L'étude initiale a été menée par SODEREF. Un complément d'étude lié à la modification du projet initial est demandé par la société pour un montant de 4 300 € HT.

Invité à se prononcer, le conseil donne un avis favorable. Madame le maire est chargée de prendre toutes dispositions, de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental, et est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 003**

### **4- Dénomination et numérotation du chemin 32 à la Mare Hermier :**

La commune a détaché deux terrains à construire desservis par le chemin n° 32. Un compromis a été signé chez le notaire. Il convient de dénommer ce chemin et d'y appliquer une numérotation.

Ce chemin étant dans le prolongement du Chemin des Pommiers, il conservera le nom de chemin des Pommiers. La numérotation sera également linéaire.

De l'autre côté des terrains mis en vente, le chemin pourrait prendre le nom de Chemin du Buc.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 004**

### **5- Ouverture des devis de peinture extérieure classe des grands et ancienne cantine**

Deux devis ont été reçus :

	ANCIENNE CANTINE	CLASSE GRAND
SOGEP	4953.72 € TTC	4707.30 € TTC
ARCOL	5886 € TTC	8029.92 € TTC

A la vue des deux devis, la société SOGEP est retenue.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 005**

### **6- Installation d'un distributeur à pain**

La mairie a contacté le boulanger qui a déjà installé différents distributeurs de pain dans des communes de la région pour lui proposer d'un installer un dans la commune. IL s'agit de la boulangerie « Au Pain d'Antan d'Evreux.

La location de la machine sera à la charge de la boulangerie. La commune n'aurait qu'à mettre à disposition une plateforme et l'électricité.

Le distributeur serait rempli deux fois par jour toute l'année sauf les dimanches. Le pain y serait au même tarif qu'au magasin. Le paiement pourrait se faire en espèces ou par carte bancaire.

Pour pouvoir avoir ce distributeur, il faut signer une convention avec le boulanger (Au Pain d'Antan). Il y aurait un délai d'environ 3 mois entre la signature du contrat et la mise en service du distributeur.

Le Conseil autorise Madame le maire à mettre un emplacement à disposition et à signer la convention.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 006**

### **7- Centre de gestion : contrat groupe d'assurance statutaire**

Par délibération du 28.11.2016, la commune s'est jointe à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires que le centre de gestion a lancé.

A l'issue de la procédure négociée, le marché a été attribué par le conseil d'administration du centre de gestion à la compagnie SIACI Saint Honoré/Groupama, qui après analyse et avis a estimé que la proposition de ce groupement était économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Ce contrat sera souscrit en capitalisation et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 6 mois.

La commune doit maintenant délibérer pour adhérer au contrat groupe de Groupama.

## **Délibération n° 2017- 007**

### **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG de l'Eure**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 08/12/2016 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 29/6/2017, autorisant le Président du CDG. à signer le marché avec le candidat *SIACI SAINT HONORE* ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28.11.2016 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Amfreville sur Iton par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;*

DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 au contrat d'assurance groupe (2018-2021) et jusqu'au 31 décembre 2021 aux conditions suivantes :

Proposition d'assurance pour les agents CNRACL

Formule 1 : pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours ferme par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6.49 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Formule 2 : pour les risques (Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 30 Jours ferme par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 5.49 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC : Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 0.99 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

- OUI  
 NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Supplément Familial de traitement	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Régime Indemnitaire	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

En Option	CNRACL	IRCANTEC
Si oui indiquer le % du TBI indemnisé au titre du RI		
Si oui indiquer le % du TBI indemnisé au titre des CP (jusqu'à 60%)		

AUTORISE Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

### **8- SIEGE : information du comité syndical**

Madame le maire porte connaissance aux membres du conseil du procès-verbal du comité syndical du SIEGE du 2 décembre 2017.

## **Délibération n° 2017- 008**

### **9- Déplacement de la boîte aux lettres**

Suite aux travaux d'aménagement du parking face à la mairie, l'actuelle boîte aux lettres de la Poste est devenue difficile d'accès et il est nécessaire de la déplacer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, sollicite l'intervention de LA POSTE pour le déplacement de cette boîte et propose de l'installer de l'autre côté de la route, sur le nouveau parking au pied du pignon de la maison.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 009**

### **10-Validation des horaires de l'école**

Le Conseil d'école propose de conserver les mêmes horaires pour la rentrée 2018-2019.

Les horaires de l'école actuels sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- 8h45 – 11h15
- 13H30 – 16H30

Les horaires sont validés en l'état.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## **Délibération n° 2017- 0010**

## 11-Demande de subventions au titre de la DETR

Sur l'intervention de nos sénateurs, Madame Duranton et Monsieur Maurey, le seuil d'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) a été abaissé à 3 000 € minimum d'investissement et est applicable à l'aménagement des cimetières et travaux relatifs à la défense incendie.

Deux projets sont en cours :

- L'aménagement du cimetière avec l'implantation de nouveaux murets de soutènement. Cet aménagement est devenu urgent car la dernière rangée est bientôt complète. Le montant pour 2 murets s'élève à 6140 € HT.
- La couverture incendie est à compléter par la pose de 3 nouveaux hydrants pour un montant estimé à 9000 € HT. Les hydrants seront achetés en 2018 au prix du marché qui sera par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la mutualisation.

Le Conseil municipal valide ces 2 projets à réaliser en 2018. Le conseil autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers, à inscrire les sommes au budget 2018 et à constituer les 2 dossiers de demandes de DETR.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## 12-Taille des platanes

Il est nécessaire de tailler à nouveau les platanes menant à l'église. Lors de la précédente coupe, un test avait été fait de couper l'un d'entre eux à mi-hauteur, afin de vérifier son devenir. L'essai a été concluant.

La proposition est donc de couper tous les platanes à mi-hauteur. Cela permettra de diminuer leur hauteur afin de moins masquer l'église et de réduire le volume des feuilles. Il faut donc demander des devis pour pouvoir réaliser la taille avant la fin de l'hiver.

**Votants : 12    Avis favorable : 12**

## 13- Questions diverses

- Réunion de répartition du travail des jeunes de la commune : **vendredi 16 février 2018 à 18h15**
- Réunion des Associations : la réunion inclura une discussion sur les activités qui pourront avoir lieu dans notre salle d'activités à partir de la rentrée 2018.  
Date de la réunion : **vendredi 9 février 2018 à 18h15**
- Réunion des Voisins Vigilants : **Lundi 12 mars 2018 à 18h30**, sous réserve de disponibilité de la gendarmerie
- Horaires d'ouverture de la mairie : avancement de l'horaire d'ouverture de la mairie à 16h pour permettre de venir à la permanence avant la sortie de l'école.
- Achat d'un défibrillateur pour la commune : lors de la visite de sécurité de la nouvelle cantine, les pompiers ont conseillé de s'équiper d'un défibrillateur pour la commune.  
On pourrait envisager d'installer le défibrillateur sous l'avancée de la salle d'activités, entre la cantine et l'école. Des devis seront demandés.